

les paroles dont nous avons parlé si haut.

— Si vous trouvez que le bonnet vous convient, coiffez-vous en, répondit Blain, avec cet air de suffisance qui ne le quitte jamais.

Il avait à peine prononcé le dernier mot qu'on lui ôta poliment le parapluie qu'il portait à la main, et qu'on lui flanqua la meilleure paire de soufflets dont un homme ait jamais été caressé dans sa vie, le tout appuyé par un coup de poing digne de figurer dans les annales de Heenan, de Tom King ou du Chevalier Bras-de-fer.

V.

Blain se préparait déjà à prendre une dose de poudre d'escampette, quand son compagnon, français comme lui, rougissant déjà pour l'honneur national, l'arrêta dans sa fuite, le forçant à faire face à son adversaire.

Quelle position pour un homme qui se donne lui-même le titre de *pié-léger*, et qui tient à le porter de la manière la plus digne possible !

Le mouchoir à la main (Blain a des mouchoirs) il saisit son parapluie qui gisait sur le parquet, et se prit à vomir contre son adversaire une kyrielle d'injures dont lui seul possède le secret ; tant il est vrai que rien n'est si sale que la bouche d'un cafard.

Un nouveau coup de poing lui compensa la parole. Il alla asséner un coup de parapluie sur la tête de son antagoniste, lorsque son ami le lui arracha violemment en le sommant de se défendre en homme ou sinon de passer pour un lâche.

Mais il aime mieux passer pour un lâche.

VI.

Le lundi suivant une foule inaccoutumée, composée en grande partie d'employés publics et d'étudiants, assiégeait les abords du Palais de Justice. La mésaventure de notre conchologiste avait fait grande sensation dans la ville ; sensation à laquelle n'avaient pas peu contribué les lettres que Blain avait écrites à tous ses chefs de bureau et à plusieurs autres personnes pour les intéresser à son malheur et dans lesquelles il se plaignait de l'attaque *brutale et barbare* dont il avait été l'objet. Il avait même dans une de ces lettres averti M. le Greffier de l'Assemblée Législative qu'il avait porté plainte devant les tribunaux contre son *lâche*, agresseur.

Et la foule avide de scandales ac-

tendait avec anxiété l'ouverture de la séance qui devait clore ce fameux différend.

VII.

Des avocats avaient été choisis de part et d'autre. Les témoins avaient été assignés. C'était le jour de la vengeance.

Blain arriva.

Sans doute il s'attendait à trouver des sympathies parmi ceux que la curiosité avait assemblés, car malgré les nombreuses meurtrissures dont son auguste chef était décoré, il avait un air triomphant.

Aussi quel ne fut pas son désappointement en voyant chacun lui tourner le dos et manifester ouvertement leur indignation, de voir un *gentilhomme* ne pouvoir se venger d'une insulte qu'en se servant du seul moyen de représailles qu'ont à leur disposition les poissardes de la Halle.

Ce premier échec le désarçonna. Il dut donc se résigner à n'avoir d'autre consolateur que son avocat, tandis qu'une foule nombreuse, parmi laquelle se trouvaient même plusieurs de ses compatriotes, entourait son adversaire en lui marquant toutes les sympathies imaginables.

VIII.

Les choses en étaient là, lorsque l'avocat de Blain fit observer à celui-ci qu'un pareil procès entre compagnons de bureau ne pouvait avoir que des suites désagréables pour celui qui l'intentait ; et que quand même il en sortirait victorieux, il n'en aurait pas moins la désapprobation du public. D'ailleurs il avait entendu dire, disait-il, qu'on avait appelé des témoins qui devaient faire l'histoire entière de toutes les sales intrigues et de toutes les bassesses qui lui avaient attiré depuis un an, non-seulement la colère de celui qui l'avait attaqué mais encore l'indignation manifestée par tous ceux qui l'entouraient.

Et Blain de se gratter l'oreille d'un air désespéré. Il venait de s'apercevoir que d'une bêtise il en avait fait deux. Cependant il ne s'arrêta pas en si bon chemin et il s'empressa d'en faire une troisième.

IX.

Il chargea son avocat de faire des propositions pour un arrangement à l'amiable.

Après quelques pourparlers on convint de part et d'autre à ne pas pousser la chose plus loin, à condition que notre bachelier-ès-lettres

paierait tous les frais sans compter les *pots cassés*.

Ceux qui connaissent ses habitudes économiées peuvent seuls se faire une idée de la grimace qu'il fit en se voyant obligé de souscrire à de telles conditions.

Enfin il fallait en passer par là et il dut se résigner à son malheureux sort.

Il rentra chez lui bien triste et bien penaud, ayant sur la figure les traces de sa couraïse, et sur la poitrine l'affreuse masse si indigeste d'un *Procès rentré* !!!

LUC PASSE-PARTOUT.

La *Scie* est en vente au restaurant de M. Fréchet, vis-à-vis l'Hôtel Rus-sell, rue du Palais.

QUÉBEC, 25 FÉVRIER 1864.

Avant de nous livrer, presque exclusivement à l'étude de la Politique Canadienne, nous avons cru devoir, pour aujourd'hui encore, accorder notre première page à notre ancien correspondant, M. AMBROISE FURER, qui n'a pas voulu quitter ses lecteurs sans leur dire un mot d'adieu tout en leur traçant un dernier portrait. L'auteur semble avoir une prédilection toute particulière pour son sujet, car il s'est surpassé lui-même.

Il nous a fallu consacrer quelques colonnes à notre autre ami, LUC PASSE-PARTOUT, qui tient à voir au complet la série de ses intéressants articles au sujet de M. Blain. L'auteur nous prie de faire savoir au public qu'il se propose de publier prochainement en brochure et sous le titre d'*Aventures fantastiques d'un français en Canada*, les divers articles qu'il a publiés dans notre journal, et intitulés : *Un poète amateur d'huîtres*, *La fin tragique d'un cigare*, *Un voyage à Trois-Rivières*, *L'Histoire d'une douzaine d'huîtres*, et *L'Histoire d'un procès rentré*. Ce petit volume se vendra pour la modique somme de quinze sous.

Notre prochain feuilleton contiendra l'intéressante biographie d'un de nos hommes d'états les plus célèbres, M. DENI.